

NORTEK GLOBAL HVAC

Garantie limitée sur LES PIÈCES

Équipement de climatisation, de chauffage et de ventilation conçu pour les maisons préfabriquées

CETTE GARANTIE EST EN VIGUEUR SUR L'ÉQUIPEMENT FABRIQUÉ APRÈS LE 1^{er} OCTOBRE 2020.

GARANTIE LIMITÉE DE UN AN SUR LES PIÈCES STANDARD ET GARANTIE LIMITÉE DE CINQ ANS SUR LE COMPRESSEUR :

Nortek Global HVAC offre une garantie limitée standard sur les pièces d'équipement de maisons préfabriquées d'une durée de un an (cinq ans sur les compresseurs) à compter de la date d'achat originale par le **propriétaire** original seulement. **La couverture n'est pas transférable aux propriétaires subséquents.** Si toute pièce est défectueuse à cause d'un défaut de matières premières ou de fabrication dans un délai de un an (cinq ans pour les compresseurs) à partir de la date d'achat original, une pièce de rechange sera fournie gratuitement, excepté les coûts de transport, qui sont la responsabilité du propriétaire. **Nortek Global HVAC** ne paiera pas pour les pièces achetées sur le marché auprès de toute source autre qu'un distributeur **Nortek Global HVAC**. Les pièces de rechange sont garanties seulement pendant la période restante de la garantie originale. Les pièces achetées pour de l'équipement qui n'est pas couvert par la période de garantie sont couvertes par une garantie limitée de 1 an sur les pièces.

Appareils d'extérieur à deux blocs série « J »

La couverture comprend la garantie limitée standard de 1 an ainsi que la garantie limitée de 5 ans sur le compresseur. Si le produit est enregistré dans les 60 jours qui suivent l'installation, la couverture est prolongée à une période limitée de 5 ans sur les pièces et 10 ans sur le compresseur.

Tous les appareils monobloc

La couverture comprend la garantie limitée standard de 1 an ainsi que la garantie limitée de 5 ans sur le compresseur. Si le produit est enregistré dans les 60 jours qui suivent l'installation, la couverture est prolongée à une période limitée de 10 ans sur les pièces.

Garantie de la fournaise

La couverture comprend la garantie limitée standard de un an. Les fournaises 90+% de remplacement sont assorties d'une garantie limitée de 5 ans sur les pièces pourvu qu'elles soient enregistrées dans les 60 jours qui suivent l'installation.

Les fournaises déjà installées dans une maison revendue au moment de l'achat ne peuvent pas être enregistrées.

La couverture limitée à montant fixe pour frais de **main-d'œuvre d'une durée de 1 an** est payée directement au distributeur ou au fournisseur de service. Tous frais facturés par le fournisseur de service au-delà des montants payés par Nortek Global HVAC sont la responsabilité du propriétaire.

Couverture supplémentaire sur les pièces de l'échangeur de chaleur des fournaises au gaz/mazout ou appareils monobloc au gaz :

Appareils monobloc au gaz et fournaises sous 90%: Garantie limitée de 10 ans sur l'échangeur de chaleur

Générateurs d'air chaud 90%: Garantie limitée de 20 ans sur l'échangeur de chaleur

Option d'échange d'appareil :

Si aucun échangeur de chaleur de rechange n'est disponible pour ce modèle de fournaise, **Nortek Global HVAC** ne remboursera pas le coût de la fournaise, mais elle émettra un crédit à un distributeur **Nortek Global HVAC** pour l'échangeur de chaleur. Le crédit sera transmis à la société d'entretien, puis à l'utilisateur/propriétaire de l'appareil afin que ce dernier achète une nouvelle fournaise.

Enregistrement par le consommateur :

Enregistrez le produit en ligne sur le site **www.nortekhvawarranty.com** ou, pour obtenir de l'aide, contactez votre installateur. Pour que les modalités de la garantie prolongée à l'enregistrement s'appliquent, l'enregistrement doit être effectué dans les 60 jours qui suivent l'installation. Et pour les systèmes à deux blocs, un système assorti AHRI complet de Nortek Global HVAC doit être installé. Pour l'équipement non enregistré ou jumelé (pour les systèmes à deux blocs), la garantie de base des produits non enregistrés s'applique.

Avant d'enregistrer le produit

De quoi ai-je besoin avant de commencer?

- Le numéro de série et le numéro de modèle de chaque pièce d'équipement achetée.
- Le nom et l'adresse du détaillant ou du fournisseur qui a installé l'équipement.
- La date d'installation.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

1. Les coûts d'électricité ou de carburant, ou l'augmentation des coûts d'électricité ou de carburant, pour quelque raison que ce soit, y compris l'utilisation de chauffage électrique auxiliaire supplémentaire ou inhabituel.
2. L'équipement commandé via Internet, autrement qu'auprès du fabricant, n'est pas couvert.
3. Les défaillances et les remplacements causés par une contamination bactérienne sont exclus de la garantie (appelé syndrome de la chaussette sale). Les dommages indirects et autres causés par la rouille, les réductions de tension, les pannes d'électricité, l'oxydation, la corrosion, l'eau, la condition de l'eau, le gel, le feu ou d'autres conditions environnementales anormales ou phénomènes naturels sont exclus de la garantie. La défaillance prématurée causée par l'utilisation de matériaux de construction inférieurs, comme les

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE, SUITE

- cloisons sèches à haute teneur en soufre, les conditions corrosives causées par l'emplacement, les moisissures, les dépôts verdâtres, etc., est également exclue de la garantie.
4. Cette garantie ne s'applique pas aux pièces dont la défaillance est directement attribuable aux conditions environnementales.



1039340F0
(remplace 1035802F0)
(04/21)

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE, SUITE :

5. L'équipement de tout système **Nortek Global HVAC** qui n'est pas assorti correctement en vertu des recommandations du fabricant et de l'Air Conditioning Heating Refrigeration Institute (AHRI) seront couverts par la garantie des produits non enregistrés. Les appareils intérieur et extérieur doivent être installés simultanément.
6. Les produits de traitement d'air intérieur Nortek Global HVAC qui peuvent fonctionner sans fournaise intérieure, serpentín ou appareil de traitement d'air, comme les assainisseurs d'air autonomes, les appareils de climatisation de fenêtre et les humidificateurs sont exclus de cette garantie limitée.
7. L'équipement doit être installé conformément aux directives d'installation de Nortek Global HVAC. Les modifications non autorisées de l'équipement, y compris, sans s'y limiter, les changements au design mécanique, au design électrique, au design de circulation d'air ou de circulation de frigorigène annulent la garantie du fabricant.
8. L'équipement de tout système Nortek Global HVAC qui n'est pas assorti correctement en vertu des recommandations du fabricant et de l'Air Conditioning Heating Refrigeration Institute (AHRI) seront couverts par la garantie des produits non enregistrés. Les appareils intérieur et extérieur doivent être installés simultanément.
9. Les appareils doivent être installés et conservés dans les 50 États des États-Unis ou au Canada. Porto Rico et le Mexique sont exclus.

CONDITIONS DE LA GARANTIE :

1. Cet équipement Nortek Global HVAC et/ou les accessoires Nortek Global HVAC doivent être installés par un détaillant ou un entrepreneur licencié ou autrement qualifié, et doivent être installés conformément aux directives d'installation de Nortek Global HVAC et aux codes locaux. L'installation inappropriée peut mettre les occupants de l'habitation en danger. Le mauvais fonctionnement causé par une mauvaise installation n'est pas couvert.
2. Cet équipement doit être utilisé conformément aux directives d'utilisation de Nortek Global HVAC qui accompagnent chaque appareil. Le produit ne doit pas être utilisé incorrectement.
3. La plaque signalétique de l'équipement ne doit pas être retirée ni endommagée.

IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, AU-DELÀ DE CE QUI PRÉCÈDE.

La garantie décrite ci-dessus est exclusive et remplace toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris toute garantie de valeur marchande ou d'aptitude à un usage particulier, et elle constitue l'unique recours de l'acheteur et l'unique responsabilité de Nortek Global HVAC à l'égard du produit ou de toute pièce du produit. Toutes les garanties de valeur marchande et garanties implicites d'aptitude à un usage particulier relatives au produit ou à toute pièce du produit sont par les présentes exclues. En aucune circonstance Nortek Global HVAC ne saurait être tenue responsable des dommages accessoires ou indirects qui résultent de la violation de toute garantie expresse.

Instructions au propriétaire relativement à l'entretien

Pour obtenir une réparation en vertu de la garantie, vous devez présenter au technicien la facture de vente de l'équipement ou toute autre preuve d'achat afin d'établir la date de l'achat original et la preuve de propriété. Si vous soupçonnez un défaut dans votre équipement ou avez besoin de réparations, veuillez contacter l'installateur de l'appareil pour obtenir de l'aide. Si vous échouez, veuillez contacter un détaillant **Nortek Global HVAC** ou un distributeur **Nortek Global HVAC** de votre région. Si vous êtes incapable d'obtenir de l'aide locale, veuillez appeler au :

CONDITIONS DE LA GARANTIE, SUITE :

4. Si la date d'installation originale ne peut pas être vérifiée, la période de garantie commence (60) jours à compter de la date de fabrication du produit (tel qu'indiqué par le numéro de modèle et de série). Une preuve d'achat peut être requise au moment de la réparation.
5. La garantie s'applique seulement aux produits qui demeurent dans leur lieu d'installation original.
6. Tout l'équipement requiert un entretien annuel effectué par le détaillant d'entretien ou un technicien autorisé. Les changements de filtres et nettoyages de filtres peuvent être effectués par vous. Vous ou votre détaillant d'entretien pourriez devoir fournir une preuve d'entretien annuel, y compris des factures pour les matériaux ou la main-d'œuvre associés à l'entretien annuel. L'absence d'entretien annuel ou de preuves d'entretien annuel peut entraîner le rejet des réclamations en vertu de la garantie. Vous serez responsable des paiements associés aux réclamations rejetées en raison de l'absence d'entretien annuel. Nortek Global HVAC n'est pas responsable de l'entretien normal et des réparations normales ni des problèmes causés par une installation, une application ou une utilisation inappropriée de l'équipement. Nous recommandons des inspections d'entretien préventif semi-annuelles sur l'appareil entier et les accessoires par un détaillant, un technicien d'entretien ou un entrepreneur licencié ou autrement qualifié.
7. Les coordonnées correctes du consommateur sont requises pour une réclamation en vertu de la garantie, y compris : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du consommateur.
8. Les serpentins d'évaporateur approuvés par Nortek Global HVAC sont pourvu que la garantie corresponde à l'appareil extérieur.
9. **Cette garantie n'est pas une garantie de performance et elle ne s'applique pas à la performance future des biens. Il est expressément prévu par la garantie que toute pièce du produit peut contenir un défaut de matières premières ou de fabrication, et que toute pièce du produit peut faire défaut pendant la période de garantie. Le recours exclusif de l'acheteur en vertu de cette garantie se limite à une pièce de rechange en cas de défectuosité causée par un défaut de matières premières ou de fabrication.**

Numéro de téléphone du service de la garantie : 1-800-422-4328

Toutes les réclamations sont déposées par le détaillant au distributeur, puis à Nortek Global HVAC pour évaluation. Les réclamations qui ne proviennent pas d'un distributeur ne seront pas acceptées. Les réclamations en vertu de la garantie doivent être déposées par le distributeur dans les 90 jours qui suivent la date de l'entretien.

Garantie limitée pour un usage commercial

L'usage commercial de l'équipement change la Période de garantie comme suit :

Les pièces sont garanties pendant une période de un an à compter de la date d'achat original.

Compresseur : En cas de panne du compresseur causée par un défaut de matières premières ou de fabrication dans les 5 années qui suivent la date d'achat original, un compresseur de rechange sera fourni gratuitement, excepté les coûts de transport, qui sont la responsabilité du propriétaire. **Nortek Global HVAC** ne paiera pas pour les pièces achetées sur le marché auprès de toute source autre qu'un distributeur **Nortek Global HVAC**. Le **propriétaire est responsable de tous les coûts de main-d'œuvre**. Les pièces de rechange sont garanties seulement pendant la période restante de la garantie originale.

Couverture des pièces de l'échangeur de chaleur : Garantie limitée de 10 ans.